

# “Plutôt qu’aux locataires et squatteurs, attaquez-vous à la crise du logement !” - Tribune

mardi 22 novembre 2022

@cni59-non commercial



**Non à la criminalisation des locataires en difficulté et des squatteurs de logement vide!**

Les députés du groupe Renaissance ont déposé une proposition de loi d’une grande brutalité à l’égard des personnes sans-domicile qui squattent « *en état de nécessité* » un logement vacant, mais aussi des locataires qui ont une dette de loyer ou qui sont menacés d’expulsion.

D’une part, elle prévoit de condamner à 3 ans de prison et 45 000 € d’amende les personnes et familles sans-abri qui occupent un logement vide de tout meuble, pour se protéger de la rue. Elle permet en outre de les expulser sur décision du Préfet, en

quelques jours et sans jugement, **alors que 3,1 millions de logements sont vacants et qu'aucune action publique n'est mise en œuvre pour en diminuer le nombre...**

D'autre part, le locataire convoqué au tribunal pour une dette de loyer sera sanctionné par la résiliation automatique de son bail et son expulsion prononcée, même s'il réussit à régler sa dette de loyer par la suite.

Rappelons qu'à l'heure actuelle, pour éviter la résiliation du bail et l'expulsion du locataire, le juge peut lui accorder un échéancier pour rembourser l'impayé de loyer : s'il le respecte, son bail se poursuit et il n'est pas expulsé.

Enfin, outre une réduction drastique des délais de procédure, la proposition de loi prévoit que si le locataire expulsé ne se met pas de lui-même à la rue, **il devient un délinquant** : il risque 6 mois de prison et 7 500 € d'amende après interpellation, comparution immédiate et condamnation.

**C'est le choix entre la rue, où l'on meurt à l'âge moyen de 48 ans, ou la prison pour celui ou celle qui refusera de quitter son logement afin de protéger sa famille !**

Ces députés préfèrent lutter contre celles et ceux qui ne peuvent se **loger ou honorer leur loyer, faute de logements sociaux en nombre suffisant et de loyers abordables, tandis que les APL sont rognées et que les lois protégeant les locataires, les personnes mal-logées et sans logis sont bafouées...**

**C'est plus facile et plus rentable de réprimer les squatteurs et les locataires en difficulté que d'agir enfin contre la crise du logement.**

Elle va encore aggraver la crise du logement, tandis que le nombre de sans-abris ne cesse de progresser et que l'inflation fragilise les locataires déjà confrontés à la cherté des loyers et à la hausse des charges.

Elle doit être débattue à l'Assemblée nationale à partir du 28 **novembre 2022 : c'est demain !**

Mobilisons-nous, parlons-en autour de nous, faisons signer massivement cette pétition pour que soit retirée cette proposition de loi cruelle et immorale !

Signataires

ABP Lyon, Acina, AITEC, Alda, ANGVC, ATD Quart Monde, Association des Comités de Défense des Locataires, ATTAC France, AFVS, Bagagerue, CGT, CIVCR, CNL, CNAFAL,

CNDH Romeurope, CSP 75, CSLAM, Copaf, Droit au Logement, Droits & Habitats, Emmaüs France, Faire et Agir, Fondation Abbé Pierre, Fédération de Paris du MRAP, Femmes Egalité, FNASAT-GDV, France Nature Environnement Paris, FTCR, Les Gratuits-Gironde Solidarité, HALEM, GISTI, La Cloche, Ligue des droits de l'Homme, Les enfants du canal, SAF, Secours catholique, Si Toit Lien, SNPES-PJJ/FSU, SOS Hébergement, Syndicat de la Magistrature, Toutes à l'abri, Union juive française pour la paix, Union Syndicale Solidaires, Utopia 56, Josiane Balasko, Guillaume Meurice, Etienne Pinte, Jean-Michel Ribes, Marina Vlady

Source:

- Libération, 04/11/2022
- pétition sur [change.org](https://change.org)